

COMPTE RENDU **de la réunion du 12 novembre 2014**

Présents : Melles COSTES Alexandra, FOUCAUD Elodie, Mmes SCHWECHLER Sonia, BIBES-PORCHER Ghislaine, TRAVIESAS Olga, BEGAULT Monique, RIERA Nadine, HIPPOLYTE Agnès, MONNAC Carine,
Mrs MASSARUTTO Patrick, CONDOJANOPOULOS Pierre, MESPOULET Richard, BROUARD Alain, DELMAS Pierre, DELSOUC Marc, FEUILLERAC Jean-François, DEJEAN Daniel, DALLARD Jean-Michel,

Excusés : Madame SARREBRESSOLLES Sophie procuration Madame MONNAC Carine, Monsieur GIBERT Bruno procuration Monsieur CONDOJANOPOULOS Pierre,

Absents : Mme BAGGIO Carine, Mrs DEDIEU Guy, MOUREY Francis.

Secrétaire de séance : Madame BIBES-PORCHER Ghislaine

I – Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2014:

Pas d'observation, Vote POUR à l'unanimité.

II – Approbation modification simplifiée n°1 du P.L.U. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de la modification simplifiée à savoir :

- Elaboration du projet de modification
- Information du public par journaux, affichage
- Mise à disposition du dossier du 19 septembre au 20 octobre 2014.

Il précise qu'à la suite de ces formalités, il n'y a pas eu d'observation et demande au Conseil Municipal d'approuver cette modification simplifiée.

Vote POUR à l'unanimité.

III – Révision allégée n° 1 du P.L.U. :

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de prescrire la révision simplifiée n° 1 du PLU.

La Sous-Préfecture nous a signalé qu'il ne s'agissait pas d'une révision simplifiée mais d'une révision allégée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de lancer la procédure de la révision allégée n° 1 du PLU.

Vote POUR à l'unanimité.

IV – Désignation d'un correspondant Territorial de la Sécurité Routière :

Depuis 2006, un partenariat a lieu entre les maires de la Haute-Garonne et la Maison de la Sécurité Routière pilotée par les services de l'Etat.

A ce titre, un correspondant de la sécurité routière est désigné par le Conseil Municipal. Son rôle est d'être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux en matière de sécurité routière.

Il diffuse les informations à la sécurité routière, il contribue à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité (urbanisme, environnement, éducation, transports, infrastructures).

Monsieur le Maire demande s'il y a un conseiller volontaire.

Monsieur GIBERT Bruno se porte candidat.

Vote POUR à l'unanimité.

V – Approbation règlement du marché de la Halle :

Monsieur CONDOJANOPOULOS Pierre présente le règlement établi pour le marché de la Halle qui doit se dérouler tous les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 à compter du 14 novembre 2014.

Vote POUR à l'unanimité.

VI – Fixation tarifs droits de place :

La commission propose 0,51 € par mètre linéaire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

VII – Marché RD 28 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert avec négociation pour la passation de marché de travaux pour l'urbanisation de la RD 28 (chemin de Noé). Ces travaux seront réalisés en deux tranches :

- 1° du rond-point de la Vierge à la maison de Madame BESSET
- 2° de la maison de Madame BESSET à la voie ferrée.

Il indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 octobre 2014 à 9 heures pour l'ouverture des plis.

Il donne lecture du rapport d'analyse établi par le Cabinet ATEMO, Maître d'œuvre du projet et informe les membres du Conseil que la commission a retenu l'entreprise qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il précise que ce choix est fondé sur le classement des offres concurrentes, opéré en tenant compte des trois critères d'attribution prévus avec leur pondération dans le règlement de consultation qui sont :

- 1- Prix : 50 %
- 2- Valeur technique : 35 %
- 3- Délai d'exécution : 15 %

La commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées qui a présentée l'offre la mieux disante au vue de l'ensemble des critères pour un montant de travaux de :

° Tranche ferme HT 242 157,64 €

° Tranche conditionnelle	256 493,28 €
° Montant total HT	498 650,92 €
° TVA 20 %	99 730,19 €
° TOTAL TTC	598 381,11 €

Vote POUR à l'unanimité.

VIII – Achat parcelle G 833 : Pointe Chemin du Bois de la Pierre :

Il s'agit d'une parcelle appartenant à Monsieur DEJEAN Roger d'une contenance d'environ 92 m² sur lequel le Conseil Général a implanté un abribus.

Monsieur DEJEAN Roger le céderait pour l'euro symbolique afin que son côté de haie et cette parcelle soit entretenue.

Vote POUR à l'unanimité.

IX – Création poste ATSEM :

Suite à la réussite au concours d'ATSEM d'un agent et à l'examen de sa demande de nomination, il est proposé de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 28 H. L'agent concerné est déjà employé aux écoles.

Monsieur le Maire propose de créer ce poste d'ATSEM 1^{ère} classe et de fermer le poste occupé précédemment par l'agent (Adjoint Technique 2^{ème} classe 20 H).

Vote POUR à l'unanimité.

X – Autorisation d'utiliser les crédits d'investissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible selon l'article L1612 des Collectivités Territoriales d'utiliser des crédits d'investissement jusqu'à concurrence de 25% des crédits votés au budget précédent dans l'attente du vote du budget.

Il demande donc au Conseil Municipal de prendre une délibération dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- autorise le Maire à utiliser des crédits jusqu'à concurrence de 25% des crédits votés à chaque article de la section investissement du budget primitif 2014 soit:

Compte	
2031	1250,00
2033	1 250,00
2051	2 500,00
2118	5 000,00
2128	5 000,00
21311	5 000,00
21312	7 500,00
21318	12 500,00
2151	2 500,00
21568	10 000,00
21571	4 000,00
21578	4 000,00

2182	5 000,00
2183	6 250,00
2184	6 250,00
2188	7 500,00
2313	139 854,00
2315	12 500,00
4541	6 250,00
4581	76 000,00

XI – Décision modificative n° 1 :

Monsieur le Maire indique que des crédits sont nécessaires sur le chapitre 014.
L'écriture comptable se présente comme suit :

Section Fonctionnement :

6413 (0121) Personnel non titulaire	- 6765
7391178 (014) Autres restit. au titre dégrèvement	+ 2084
73925 (014) Fonds de péréquation des ressources	+ 4681

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision modificative.

Vote POUR à l'unanimité.

XII – Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

Marchés publics :

Marché	Montant HT – TTC	Objet du Marché	Entreprise attributaire
MAPA 2014/1	17 535,38 € HT 21 042,45 € TTC	Maîtrise Œuvre local assos – Tennis	SCP Molinier / Brouard
MAPA 2014/2	1 220,00 € HT 1 464,00 € TTC	Etude géotechnique local assos – Tennis	IMS RN
MAPA 2014/3	985,00 € HT 1 182,00 € TTC	Etude thermique local assos- Tennis	PLATONIC SOLAR
MAPA 2014/4	3 405,00 € HT 4 086,00 € TTC	Contrôle technique local assos- Tennis	SOCOTEC
MAPA 2014/5	1 196,00 € HT 1 435,20 € TTC	Mission SPS local assos- Tennis	SARL BERGER

XIII – Questions diverses :

- Panneaux publicitaires SUPER U : Avis défavorable.
- Sens unique Monument aux Morts : Avis favorable.
- Site internet (Bel et Bien Vu) pour un montant de 7 500 €. Le Conseil Municipal souhaite que cette société réalise une présentation du projet devant l'assemblée.
- Columbarium : une extension de 16 places sera réalisée.